



Earthling Productions et Gena John and the Kids présentent

# LETTRES OUVERTES

Un film de Katharine Dominicé

AUTOUR DE SES LETTRES MERITA ET VLORA AYOULLAH - OLGA ESPERANTE - YANNICK GLESTRO - JESUS GOMEZ - HELENA VERISSIMO DE FREITAS (CO)MISE EN SCÉNARIO ET RÉALISATION: KATHARINE DOMINICÉ - TITRE ET MONTAGE ANTOINE JACCOUD  
MISE EN SCÉNARIO DAMIEN MOLINEAUX AVEC MATHILDA ANSOLLO - JORGE CABANELAS PEREIRA - BRUCE WULLOUD (RE)MONTAGE OLGA FABRIZIO MONTAGE SANDRANE QUICMETIÈRE - DANIEL CHÉL MONTAGE SON ET MONTAGE MATHILDA ANSOLLO  
MUSIQUE: DAVID PERES PRODUCTION KATHARINE DOMINICÉ ET DAMIEN MOLINEAUX DANS LE PRAECURSEUR DE L'EXPOSITION "NOUS SAISONNIERS, SAISONNIÈRES - GENÈVE, 1939-2019" DONNÉ PAR LES ARCHIVES CONTESTATAIRES,  
LE COLLÈGE DU TRAVAIL & ROSA BRUX À L'INITIATIVE DE LA VILLE DE GENÈVE EN CO-PRODUCTION AVEC LA RTS - RADIO TÉLÉVISION SUISSE AVEC LE SOUTIEN DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE (OFCL) - CINÉFORUM et la LOTÉRIE ROMANDE  
LA FONDATION ERNST GOHNER - L'UNION SYNDICALE SUISSE - LA FÉDÉRATION GÉNEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



DOSSIER DE PRESSE

## **LOGLINE**

À travers des lettres écrites par des familles d'ancien-ne-s saisonnier-ière-s et l'utilisation d'images d'archives, une page noire de l'histoire de la migration en Suisse se dévoile sous nos yeux.

## **SYNOPSIS (COURT)**

De 1931 à 2002, la Suisse a délivré quelque six millions d'autorisations de séjour saisonnier, appelées permis « A », à des travailleur-euse-s immigré-e-s. Ce statut imposait des règles drastiques. Les saisonnier-ière-s n'avaient pas le droit de faire venir leur famille, et leur séjour en Suisse était limité à 9 mois par an.

Dans une série de lettres ouvertes, d'ancien-ne-s saisonnier-ière-s et leurs enfants racontent l'impact que ce système a eu sur leur existence. Il reste palpable et sa divulgation questionne l'étrange indifférence qui fut celle des Suisses face à ces êtres humains voués à bâtir leur pays et à se rendre invisibles dans le même temps.

## **SYNOPSIS**

De 1931 à 2002, la Suisse a délivré quelque six millions d'autorisations de séjour saisonnier, appelées permis « A », à des travailleur-euse-s immigré-e-s. Ce statut strictement conçu pour les besoins de la croissance helvétique imposait des règles drastiques à ses bénéficiaires. Le/la saisonnier-ère n'avait pas le droit de faire venir sa famille, et son séjour en Suisse était limité à 9 mois par an. Le phénomène des enfants dits « du placard », parce qu'ils /elles étaient condamné-e-s à se cacher, fut une des conséquences notables de cette politique.

Dans une série de lettres ouvertes, d'ancien-ne-s saisonnier-ière-s et leurs enfants racontent l'impact que ces séparations constantes et mutilantes ont eu sur leur existence. Celui-ci reste palpable et sa divulgation questionne l'étrange capacité d'indifférence qui fut celle des citoyen-ne-s suisses face à ces êtres humains voués à bâtir leur pays et à se rendre invisibles dans le même temps.

## NOTE D'INTENTION DE LA REALISATRICE

C'est en lisant le livre d'Edouard Louis *Qui a tué mon père ?* que m'est venue l'idée du dispositif des *Lettres ouvertes* de saisonnier·ière·s. On m'avait contactée pour un appel à projets sur une exposition dédiée au statut de saisonnier·ière en Suisse. Le livre d'Edouard Louis traite d'un sujet à la fois différent et analogue : comment la politique peut-elle détruire le corps des êtres humains ? Le texte est un long monologue adressé à son père, mais qui aurait pu prendre la forme d'une lettre. J'aime la confrontation invisible qui se dessine entre son auteur et son destinataire. Ils cohabitent le temps d'une lettre, s'aiment, s'excusent, se font des reproches, se taquent, dévoilent des secrets... J'ai donc basé ma proposition à ces ancien·ne·s saisonnier·ière·s sur le principe d'une lettre ouverte pour raconter leur expérience sous le statut du permis de séjour appelé à cette époque permis « A » en Suisse.

Une lettre ouverte est intime dans sa forme et politique par son fond. Avec les protagonistes, nous avons cherché à qui serait adressée leur lettre. Chacun·e a écrit une première version et je les ai ensuite accompagné·e·s pour arriver à une version finale en endossant un peu le rôle d'éditrice sans toucher à la forme choisie du texte. Je voulais qu'ils/elles soient maîtres de leurs mots et du message qu'ils/elles souhaitaient transmettre à l'inverse d'un entretien où l'on ne maîtrise pas ce qui va rester au montage.

A l'image, j'ai opté pour un dispositif simple : lire les lettres face caméra dans un décor symbolique en ajoutant au montage leurs archives personnelles et des archives de la télévision nationale suisse. Ces archives nous emmènent à la fois dans leurs histoires personnelles et nous montrent à quel point cette problématique concerne des milliers de familles en Suisse.

Lors de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières...Genève 1931-2019* (Le Commun, BAC Genève) tant de personnes, issues de l'immigration italienne, espagnole, portugaise et d'ex-Yougoslavie, se sont identifiées à ces récits de *Lettres ouvertes*, que l'adapter en un film documentaire est devenu une évidence. J'ai alors repensé le projet comme un film cinématographique en essayant d'approfondir certains thèmes évoqués dans les lettres. La voix-off, rédigée par le scénariste et dramaturge Antoine Jaccoud, a été écrite du point de vue des Suisses et questionne à quel point ils s'étaient habitués à la présence des saisonnier·ière·s sans se poser plus de questions sur leur sort difficile. La voix-off nous interroge, dérange par moments, mais surtout pose les bonnes questions.

Le statut précaire des saisonnier·ière·s et de leurs enfants non voulu·e·s en Suisse n'est pas mon histoire personnelle ni celle de ma famille, pourtant je considère que c'est celle de ma génération. A travers ces récits, je comprends mieux ce qu'ont vécu une partie de mes ami·e·s et camarades de classe des années 1980 ainsi que leurs familles. Par ce film, j'avais envie de leur rendre justice et de leur offrir la possibilité de ne plus passer leur souffrance sous silence.

Les conséquences graves de l'interdiction du regroupement familial qui était inscrite dans la loi suisse pendant plus de cinquante ans doit être reconnue par nos autorités suisses et présente dans notre mémoire collective. La violence administrative à laquelle les saisonnier·ières ont été soumis·es ne peut que nous renvoyer à la situation actuelle des migrant·e·s en Suisse.

---

## LA BIOFILMOGRAPHIE DE LA REALISATRICE

Katharine Dominicé est née à Genève en 1979 d'une mère américaine et d'un père suisse. Elle suit une formation de réalisatrice cinéma à l'Institut des Arts de Diffusion (Belgique) dont elle sort diplômée en 2004. Après quelques années comme assistante de production pour diverses sociétés de production suisses, elle commence à réaliser des films documentaires.

En 2009, elle sort son documentaire cinéma *Soeurs* (Les Productions JMH) sur le quotidien de soeurs moniales. Le film est projeté dans les salles en Suisse romande et diffusé à la RTS. En 2010, elle coréalise avec le réalisateur et producteur Luc Peter *Les Années Schwarzenbach* (Intermezzo films) sur les votations de 1970 et 1974 voulant limiter le nombre d'étrangers en Suisse. Le film est diffusé sur les trois chaînes nationales suisses et suscite un intérêt auprès du public suisse. Il est projeté au cinéma, mais aussi dans de nombreuses institutions, associations, maisons de retraites, etc. Il est également utilisé comme support de cours dans des écoles et des universités en Suisse.

Depuis 2019, Katharine Dominicé dirige la structure de production appelée *Gena John and the Kids* qui coproduit le film *Lettres ouvertes* avec Earthling Productions et la RTS.

# Éléments historiques

## Chronologie

**1931** : La première loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers est adoptée. Elle régira la politique migratoire de la Suisse durant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Elle marque la création du statut de saisonnier (permis A). Le permis B peut être obtenu après cinq saisons (45 mois).

**1948** : Le premier accord de recrutement de main-d'œuvre est conclu avec l'Italie, marquant ainsi le début d'une immigration italienne massive. Toutefois, craignant la surpopulation étrangère, la Suisse endure sa politique migratoire : le permis B ne peut être désormais obtenu qu'à partir de dix saisons (90 mois).

**1961** : Un accord est conclu entre la Suisse et l'Espagne concernant l'engagement de travailleur-euse-s espagnol-e-s. Le but est de diversifier l'immigration.

**1964** : Une renégociation de l'accord entre la Suisse et l'Italie de 1948 relatif à l'émigration de travailleur-euse-s italien-ne-s en Suisse est mise en œuvre. Parmi les fléchissements de la Suisse : le nombre de saisons pour obtenir le permis B est réduit à cinq (45 mois) mais uniquement pour les travailleur-euse-s italien-ne-s. Cela entraînera un accroissement de la xénophobie en Suisse parmi la population et différents partis politiques.

**1965** : Arrivée des premier-ère-s yougoslaves en Suisse. Dix ans plus tard, ils/elles sont des dizaines de milliers en Suisse à travailler dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de l'hôtellerie avec un permis A. A Genève, ce sont principalement des Kosovar-e-s originaires de Gjilan et Viti qui s'installent.

**1970** : L'initiative Schwarzenbach est votée (première initiative xénophobe à être soumise au vote) : elle est refusée de justesse par 54% des votant-e-s. S'en suivront cinq autres initiatives en 1972, 1974, 1977, 1988 et 2000.

**1974** : le premier choc pétrolier stoppe l'immigration. La seconde initiative coïncide avec cette date : des centaines de milliers d'italien-e-s et d'espagnol-e-s retournent au pays à cause de cette conjoncture.

**1976** : Le nombre de saisons requis pour demander le permis B est ramené à quatre (36 mois).

**1977** : Les saisonnier-ère-s sont mis au bénéfice de l'assurance-chômage, avec des restrictions.

**1974** : La chute de la dictature de Salazar au Portugal entraîne une vague d'émigration portugaise en Suisse à la fin des années 70.

**1989 – 1994** : Vague d'immigration de travailleur-euse-s portugais-e-s et d'Ex-Yougoslavie en Suisse.

**1991** : La Suisse exclut les pays d'Ex-Yougoslavie de ses zones traditionnelles de recrutement de main-d'œuvre. Elle adopte la doctrine « des trois cercles » : les personnes issues des Balkans sont relayées au troisième cercle et, ainsi, n'obtiendront plus, sauf rares exceptions, de permis de travail en Suisse. Ainsi, alors qu'a éclaté la première guerre de Yougoslavie, la Suisse ferme ses portes aux émigrant-e-s de cette région. Ils/elles doivent donc demander l'asile politique pour pouvoir entrer dans la Confédération.

**1992** : La Suisse refuse de faire partie de l'EEE par vote populaire. Cette adhésion aurait permis la libre circulation des personnes en Europe, mettant ainsi fin au statut de saisonnier.

**2002** : La libre circulation des personnes entre en vigueur entre la Suisse et l'Union européenne. Ainsi, le statut de saisonnier disparaît.

**2017** : La naturalisation facilitée des étranger-ère-s de la troisième génération est acceptée par le peuple suisse. Elle entre en vigueur le 15 février 2018.

## Outils thématiques

### Permis A

La loi fédérale sur le séjour des étranger·ère·s en Suisse, adoptée en 1931, entre en vigueur en 1934. Elle fixe le cadre de la politique migratoire de la Suisse. Trois permis sont alors créés : le permis A (saisonnier), le permis B (annuel) et le permis C (permis d'établissement). Le permis A, obtenu uniquement avec un contrat de travail en Suisse, est une autorisation de séjour de 9 mois par an au maximum et doit être renouvelé chaque année. Durant les 3 mois restants, les personnes détentrices du permis doivent retourner dans leur pays d'origine. De nombreuses contraintes allant à l'encontre de droits fondamentaux sont liées au permis : l'interdiction du regroupement familial, de changer d'employeur·euse, ou encore l'impossibilité de souscrire un bail à son nom étant donné la durée limitée du séjour. Ce statut ne sera aboli officiellement qu'en 2002 au niveau fédéral.

### Voyage et visite sanitaire

De nombreuses raisons poussent les émigré·e·s à quitter leur pays : la pauvreté, la situation politique du pays d'origine, ou encore la volonté de s'émanciper. Pour beaucoup, l'idée au moment du départ est de ne rester que quelques temps en Suisse, avant de retourner vivre au pays. Afin d'adoucir la décision difficile de partir, les travailleur·euse·s privilégient les régions où d'autres membres de la famille, du village, ou de la région, ont émigré. Après plusieurs longues heures de train, souvent entassés, les saisonniers arrivent aux douanes suisses : à Brigue et Chiasso pour les Italien·ne·s, à Buchs pour les personnes des Balkans et de Turquie, et à Genève pour les Portugais·e·s et les Espagnol·e·s. Deux étapes précèdent alors la remise du permis A : la visite sanitaire et le contrôle du permis de travail. Profondément discriminante et humiliante, après une longue attente, cette visite médicale les force à se dévêtir afin de subir une radiographie des poumons. Longtemps décriée, elle ne sera abolie qu'en 1994.

### Conditions de travail

Les personnes détentrices d'un permis A travaillent principalement dans les secteurs les plus précaires et délaissés par les Suisses : l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration. En plus d'un travail physique et d'un risque accru d'accidents et de maladies professionnels, ils/elles ont affaire à nombreuses injustices : soumission au patron, heures supplémentaires non payées, activité non

déclarée, travail clandestin entre deux saisons, ou encore, surtout pour les femmes, harcèlement sexuel. Ils/elles ne bénéficient de l'assurance-chômage qu'à partir de 1977.

### Logement

Étant donné qu'ils/elles ne peuvent pas louer d'appartements, les saisonnier·e·s trouvent soit des logements via leur employeur·euse·s, souvent chers, délabrés et sur-occupés, soit dans des baraquements en bois où ils/elles vivent à plusieurs dans des conditions insalubres, soit clandestinement dans des logements de fortune. Les fameuses baraques sont très souvent pointées du doigt par les associations de défense des saisonnier·ère·s pour mettre en exergue le manque d'humanité lié au sort qui leur est réservé par la Suisse. Ce n'est qu'à partir des années 70 que les autorités tendent à les loger dans des foyers collectifs, avec des infrastructures plus humaines.

### Enfants du placard

Seul le permis annuel, le permis B, permettait de faire venir sa famille : après 3 ans et à condition d'un logement « convenable » jusqu'en 1965, après un an et demi dès cette date, avant d'être ramené à 15 mois dans les années 70. Deux solutions s'offraient donc aux saisonnier·ère·s contraint·e·s à l'interdiction du regroupement familial : vivre séparés de leurs enfants durant 9 mois minimum, ceci durant plusieurs années, ou les faire venir clandestinement en Suisse. Alors, ils/elles doivent vivre caché·e·s au risque d'être découvert·e·s, voire dénoncé·e·s, et expulsé·e·s. On les nomme « les enfants du placard ». Bien qu'aucune statistique officielle n'existe, cela a concerné plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers d'enfants entre 1949 et 1975.

### Naturalisation

Après trois tentatives rejetées par le peuple en 1983, 1994 et 2004, la naturalisation facilitée pour les étranger·ère·s de la troisième génération est acceptée le 12 février 2017 et entre en vigueur le 15 février 2018. Toutefois, cette procédure n'est pas si simple : la lourdeur administrative est non négligeable et les critères d'accès y sont extrêmement restrictifs, voire discriminants. Ainsi, en février 2022, sur 25'000 personnes naturalisables par cette voie en Suisse, seules 1800 ont été naturalisées.

## EQUIPE ET INFORMATIONS TECHNIQUES

<b>Production, droit mondiaux &amp; distribution internationale</b>	Earthling Productions Rue de la Coulouvrenière 8 1204 Genève <a href="mailto:info@earthling-prod.net">info@earthling-prod.net</a>
	Gena John and the Kids Rue de la Coulouvrenière 8 1204 Genève <a href="mailto:contact@genajohnkids.ch">contact@genajohnkids.ch</a>
<b>Coproduction RTS</b>	Steven Artels, Frédéric Pfyffer et Gaspard Lamunière
<b>Avec</b>	Merita et Vlora Avdullahi Olga Esperante Yannick Gilestro Jésus Gomez Helena Verissimo de Freitas
<b>Textes et narration</b>	Antoine Jaccoud
<b>Scénario et réalisation</b>	Katharine Dominicé
<b>Production</b>	Katharine Dominicé Damien Molineaux
<b>Image</b>	Damien Molineaux
<b>Musique</b>	David Reyes
<b>Son</b>	Mathilda Angullo
<b>Montage</b>	Sandrane Ducimetière Daniel Gibel
<b>Durée</b>	61'
<b>Année</b>	2023
<b>Langues</b>	français, albanais et portugais
<b>Sous-titrage</b>	français, anglais et allemand
<b>Avec le soutien de</b>	Office fédéral de la culture (OFC) Cinéforum Loterie Romande Ernst Goëhner Ville de Genève Union Syndicale Suisse Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment